

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 16 avril 2026

N°35/2026

Objet : COMMUNE - Approbation du Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 10 avril 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur DUPLAN Adrien

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif de la Commune 2026, arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 113 261,03 €
- Section d'investissement : 249 985,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Approuve le Budget Primitif de la Commune 2026, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- Section de fonctionnement 1 113 261,03 €
- Section d'investissement : 249 985,18 €

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Adrien DUPLAN, Secrétaire de séance

